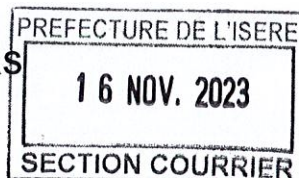


**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 9h30, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, 1 place Marcel Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Eric MENA, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Présents : Éric MENA, 3^{ème} Adjoint ; Franck GRABIAS, représentant socio-professionnel ; Didier RICHE, représentant socio-professionnel ; Alexandre LEFEVRE, représentant socio-professionnel ;
Absents : Gilles APELOIG, conseiller municipal ;
Représentés : Bertrand LECUYER par Éric MENA, Dominique GRESLOU par Franck GRABIAS
Secrétaire de séance :
Représentant consultatif du Domaine skiable : Jean-Marc BELLOT, Sandrine HIRSCHLER

VOTE : 6 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

**2023-26 : Délibération visant réclamer le versement de la subvention
exceptionnelle de la commune de Gresse-en-Vercors**

Le Président expose,

La commune de Gresse-en-Vercors a voté le 25 juillet 2023, par la délibération 2023-53, la possibilité d'octroyer à la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors une subvention de fonctionnement à hauteur de 60 000€.

Bien que la prise en charge des dépenses d'un services public industriel et commercial par le budget propre de la commune ne soit pas autorisé, en vertu du principe d'auto-équilibre des SPIC, l'article L 2224-2 du CCGT prévoit un cas dérogatoire lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. L'EPIC domaine skiable de Gresse en Vercors répond à ce cas dérogatoire.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- DEMANDE à la commune de Gresse-en-Vercors le versement d'une subvention de fonctionnement de 60 000€ et accepte un versement par tranches
- DEMANDE au Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la commune de Gresse-en-Vercors pour obtenir le versement de cette subvention de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 14/11/2023

Le Président

Eric MENA

